

Musique, 5^{ème} secondaire, MQXGE2-55

Enseignant : Joël Couture

Connaissances abordées durant l'année (maîtrise)		
Tout au long de l'année, l'élève élargit son champ de connaissances en musique.		
Étape 1	Étape 2	Étape 3
Règles relatives à la musique d'ensemble	Règles relatives à la musique d'ensemble	Règles relatives à la musique d'ensemble
Procédés de composition	Procédés de composition	Procédés de composition
Moyens sonores, techniques	Moyens sonores, techniques	Moyens sonores, techniques
Média, outils, techniques	Média, outils, techniques	Média, outils, techniques
Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation et l'interprétation	Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation et l'interprétation	Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation et l'interprétation

Matériel pédagogique (volumes, notes, cahiers d'exercices, etc.)	Organisation, approches pédagogiques et exigences particulières
Cahier d'exercices Musicontact E Autres documents à distribuer	Bonne écoute, respect du matériel musical Avoir le matériel requis lorsque nécessaire
Devoirs et leçons	Récupération et enrichissement
Devoirs périodiques, études de biographies Recherche sur un artiste : à définir Pratique instrumentale Analyse de partitions	Annoncées sur la porte de la classe

Musique, 5^{ième} secondaire

Compétences développées par l'élève

Créer des œuvres musicales	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève exploite des idées en vue d'une création, réalise de courtes improvisations mélodiques et/ou rythmiques, exploite des moyens sonores, des éléments du langage musical et de techniques.
Interpréter des œuvres musicales (70 %)	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève joue des pièces musicales d'un répertoire varié, expérimente la technique vocale ou instrumentale. Il apprend à suivre les indications du chef d'orchestre, est à l'écoute des autres et s'approprie le caractère expressif de la pièce musicale.
Apprécier des œuvres musicales (30 %)	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à discerner les éléments d'une œuvre musicale ainsi que les éléments symboliques et expressifs. Il apprend à les mettre en relation avec des aspects historiques et à utiliser le vocabulaire disciplinaire pour communiquer son appréciation.
<p>Le programme de musique comprend trois compétences à développer. Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.</p>	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 31 août au 5 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 9 novembre au 4 février		3 ^e étape (60 %) Du 8 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS ¹	Résultat inscrit au bulletin
Travaux, devoirs, théorie (langage musical), appréciations d'œuvres musicales, apprentissages des instruments musicaux, biographie d'artistes, tests formatifs et examens théoriques (30%) Jeu et technique à l'instrument : gammes, éléments du langage musical appliqués et compétence liée au jeu orchestral (40%) Exploitation des procédés de composition et de création musicale (30%)	Oui	Idem	Oui	Idem	Non	Oui

¹ MELS : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

CS : commission scolaire